

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7786e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2016, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 octobre 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7786e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Honoré.

Les membres du Conseil, Mme Honoré et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-17524 (F) 101016 101016





